

# Parc national de Port Cros

## Orientation 1.3 Conserver l'identité et améliorer la qualité paysagère des espaces habités des îles

Les îles ont conservé une identité particulière en raison des **espaces naturels exceptionnels qui les composent** mais aussi des efforts engagés pour améliorer la qualité et l'intégration paysagère de leurs villages. L'île de Porquerolles se caractérise par l'alternance d'espaces naturels et de parcelles cultivées et le charme ancien des ruelles du village et de la place d'armes. L'île du Levant se caractérise par ses jardins imbriqués et son bâti dispersé recelant de nombreuses constructions du 20ème siècle, recensées à l'Inventaire du patrimoine culturel : la Brise Marine, la Source, l'hôtel Gaétan, la maison Cantarella, la villa la Gabinière, la maison Moun Pantail, etc. Chacune des îles et son village ayant à sa manière une valeur paysagère indéniable.

Plus que partout ailleurs, il convient de veiller à l'intégration harmonieuse du bâti dans le milieu qui est un des éléments forts du caractère du parc. Cette attention se traduira notamment par la mise en application d'un guide de recommandations architecturales et paysagères, qui portera en priorité sur la résorption des points noirs paysagers subsistant sur les îles. La plus grande attention sera portée à la qualité des projets d'aménagement des ports et des villages, de façon à renforcer le charme, l'harmonie et le caractère de ces espaces et constituer de véritables continuités paysagères entre eux.

Par ailleurs, le profond sentiment de dépaysement lié aux ambiances et au calme qui se dégagent des îles nécessite d'harmoniser et de maîtriser les niveaux sonores et lumineux liées aux activités humaines.

3 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p><b>1.3.1 AOA île Requalifier et mettre en valeur les espaces bâtis et les sites patrimoniaux sur la base d'un guide de recommandations architecturales et paysagères.</b></p> <p>Au-delà du plan paysage (mesure 1.1.2) qui sera établi à l'échelle de l'aire optimale d'adhésion, un guide de recommandations spécifique aux espaces en aire optimale d'adhésion</p> <p>de Porquerolles et du Levant sera réalisé. Ce guide portera notamment sur la résorption des points noirs paysagers, le</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Co-rédaction du guide</li><li>• Appui technique à la commune de Hyères et aux maîtres d'ouvrages pour la mise en oeuvre des projets</li><li>• Sensibilisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Co-rédaction du guide</li><li>• Réalisation d'un état des lieux</li><li>• Réalisation des requalifications des espaces publics</li><li>• Conseil aux pétitionnaires privés</li><li>• Sensibilisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• STAP du Var</li><li>• CAUE du Var</li><li>• Syndicat Héliopolis</li><li>• Habitants</li><li>• Commerçants</li><li>• Services de l'État</li><li>• CIETM</li><li>• IGeSA</li></ul>

# Parc national de Port Cros

maintien des points de vue remarquables, l'identification des sites patrimoniaux (cf. carte des éléments du patrimoine bâti et culturel du Levant en annexe 1) et la rédaction de recommandations architecturales et paysagères.

Dans ce cadre et en cohérence avec la mesure 4.1.7, l'élaboration d'une charte signalétique pour les enseignes et préenseignes aux abords et dans les villages de Porquerolles et du

Levant devra permettre l'harmonisation et l'accroissement de la qualité des préenseignes et une mise en valeur de l'identité des lieux, sur les plans paysager et architectural.

En particulier pour le Levant, il s'agira de poursuivre l'amélioration de l'architecture et du paysage du village par la révision des règlements du syndicat d'administration d'Héliopolis qui feront l'objet d'une intégration dans le futur PLU.

Pour les points noirs paysagers à Porquerolles, on peut notamment lister les algecos de la Batterie du Lion qui accueillent la caserne des pompiers, l'aire de stockage et de concassage sur le site des Pamplémousses, l'arrière de la zone artisanale.

Les points noirs paysagers pour l'île du Levant seront à préciser.

# Parc national de Port Cros

<p><b>1.3.2 AOA île Concevoir les projets de requalification et d'aménagement dans le respect du caractère des îles</b></p> <p>En particulier il s'agira de concevoir et mettre en oeuvre un projet d'aménagement fonctionnel et esthétique de l'espace portuaire et du village de Porquerolles en recréant une continuité paysagère entre le port, la zone artisanale, le village et le front de mer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique</li> <li>• Participation aux projets de conception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage de la réflexion</li> <li>• Appui technique aux projets De conception</li> <li>• Contribution à la cohérence entre les projets</li> <li>• Mise en oeuvre de l'amélioration des espaces publics communaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTP (maîtrise d'ouvrage pour le port), DDTM, STAP, DREAL</li> <li>• Association d'habitants</li> <li>• Association de commerçants</li> </ul>
<p><b>1.3.3 Limiter les nuisances sonores et l'empreinte lumineuse des espaces bâtis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique et scientifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Commune de Hyères</li> <li>• Réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public</li> <li>• Réalisation d'une charte éclairage et nuisances sonores</li> <li>• Contrôle du respect des mesures de la charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANPCEN</li> <li>• STAP du Var</li> <li>• LPO, groupe des Chiroptères de Provence (GCP)</li> <li>• DGA (limité à l'éclairage), association des commerçants, syndicat Héliopolis</li> <li>• Associations des habitants, propriétaires</li> </ul>

Référence ID de l'article : #4854

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 00:12